Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026073-DE

moëlan sur-mer MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/073

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 10 juin 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi dix juin à 18H30

Date de convocation : 04 juin 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC	X	
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR		X
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS		X
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN		X	Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-François MELIN	/
Morgane NAOUR	Anaëlle JOLIFF
Xavier LE BRIS	Christelle FÉNÉON

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Laurence RIOUAL	89,6 %	29	26	3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026073-DE

DCM 2026/073 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 1er MAI 2026

RAPPORTEUR : Madame la Maire

ANNEXE N° 5

Madame la Maire indique que suite aux mouvements de personnel et aux avancements de grade 2026, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver et de valider le tableau des emplois et des effectifs annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs et des emplois doit être actualisé en fonction des positions statutaires,
CONSIDÉRANT les mouvements de personnel,
VU l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 20 mai 2026,
VU l'avis de la commission Ressources en date du 03 juin 2026,
VU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'ADOPTER ces propositions de créations d'emplois ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs arrêté au 1er mai 2026 tel que présenté en annexe n° 5,

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les actes y afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme.

Laurence RIOUAL
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.